



PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 MAI 2026

Le dix-neuf mai deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de Tavant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du Conseil municipal, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves TRAVAILLARD, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame GRANEL Isabelle a été désignée secrétaire de séance étant la plus jeune des membres présents.

Secrétaire de séance : Madame GRANEL Isabelle.

Appel nominal

Présents :

Mesdames MEUNIER Chantal, LEFIEF Géraldine, ROBERT Noéline, GRANEL Isabelle,
Messieurs DELA HOSSERAYE Olivier, BOURG André, TRAVAILLARD Yves, DELHOMMAIS Patrick, CHAUVELIN Jean-Philippe, CLAISSE Julien.

Excusés : Mesdames MEUNIER Chantal et KELLY Rachel

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

➤ **Approbation du procès-verbal du 7 avril 2026**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 avril 2026 n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

➤ **REÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE A LA SUITE D'UNE ERREUR DE PROCEDURE**

Le délibéré du tribunal administratif d'Orléans ne nous étant pas parvenus, nous ne pouvons donc délibérer sur ce point.

➤ Objet : **VOTE DES TARIFS COMMUNAUX 2026/2027 (DELIBERATION N° D-2026-05-001)**

Comme chaque année, il convient de fixer les différents tarifs communaux qui seront applicables :

- Au 1^{er} Juin 2026 concernant la location du matériel (tables, bancs, barnums), les emplacements des marchés gourmands et de la brocante, les boissons et autres prestations vendues à la buvette communale, les produits divers et les concessions du cimetière.
- Au 1^{er} Janvier 2027 concernant les tarifs de la salle polyvalente et de l'entrée de la crypte de l'Eglise Saint-Nicolas

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ✓ Fixe les tarifs suivants :

<u>SALLE POLYVALENTE</u> <u>Au 1^{er} Janvier 2027</u>	Du 15 octobre au 15 avril		Du 16 avril au 14 octobre	
	1 journée	2 journées	1 journée	2 journées
Tarif commune	160 €	250 €	130 €	200 €
Tarif hors commune	230 €	300 €	200 €	250 €
Association de la commune	80 €	125 €	60 €	80 €
Vin d'honneur et réunion hors commune	60 €			
Réunion pour les associations communales	Gratuité			
Journée supplémentaire	1000 €			
Mi-journée supplémentaire	50 €			
Caution	500 € + 100 € pour le ménage			

Vaisselle cassées, ébréchées ou perdues

Verre, tasse : 2 €
Saladier, pichet : 3 €
Assiette : 5 €
Couvert : 1 €

Location des tables et bancs (applicables du 1^{er} Juin 2026)

- ✓ Une table et 2 bancs : 5 € par jour + caution de 100 €

Location des barnums (applicables du 1^{er} Juin 2026)

- ✓ Accord pour les louer aux habitants de Tavant et aux associations de la commune :
 - 10 € pour une journée et 15 € pour 2 jours
 - Fournir une attestation d'assurance
 - Caution de 500 € par barnum
- ✓ Tarif extérieur lors des fêtes communales et autres demandeurs
20 € par jour
 - Fournir une attestation d'assurance
 - Caution de 500 € par barnum

Tarifs des emplacements lors des marchés gourmands (applicables du 1^{er} Juin 2026)

Emplacement : 15 €

Electricité : 15 € en branchement 220 V

45 € en branchement 380 V

Tarifs des emplacements brocante (applicables du 1^{er} Juin 2026)

Emplacement particulier : 2 € le mètre (5 mètres minimum)

Emplacement professionnel : 4 € le mètre (5 mètres minimum)

Electricité : 15 € en branchement 220 V

45 € en branchement 380 V

Entrée de la crypte (applicables du 1^{er} Janvier 2027)

- ✓ Gratuité pour les habitants de Tavant
- ✓ Adulte : 6 €
- ✓ Groupe à partir de 10 personnes : 5 €
- ✓ Enfant (de 11 à 14 ans) : 2 €
- ✓ Enfant de moins de 11 ans : gratuité
- ✓ Tarif groupe scolaire :
 - Primaire : 10 €
 - Collège et plus : 20 €

CIMETIERE

	15 ans	30 ans
Case columbarium	200 €	350 €
Concession cimetière	200 €	350 €

BUVETTE COMMUNALE (applicables du 1^{er} Juin 2026)

Brocante, Marchés gourmands et toutes autres manifestations

PRODUITS	TARIF
Eau 50 cl plate et pétillante	0,50 €
Chocolat chaud, Café Eau 1,5 litre Verre de vin Viennoiserie, baguette Verre de Tavant / consigne (1€)	1,00 €
Coca-cola, Oasis, Orangina, Ice-Tea, Perrier, Coca-cola 0...	1,50 €
Bière pression	2,50 €
Pichet de bière / consigne (2 €)	10,00 €
Bouteille de rouge ou rosé	6,00 €
Bouteille de pétillant	10,00 €
Apéritif, Cocktail	3,50 €

PRODUITS DIVERS

Verres de Tavant :	18 € les 6 verres
Cartes postales :	4 € les 6 cartes postales
Médaille de Tavant :	2 €
DVD :	8 €
Livre :	7.50 €
Gobelet :	1 €

➤ Objet : **DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ DU RÉSEAU EMPLOI DE SAINTE MAURE DE TOURAINE (DELIBERATION N° D-2026-05-002)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le conseil municipal doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

✓ **Désigne en qualité de délégué titulaire :**

Madame ROBERT Noéline
7 Rue Grande 37220 TAVANT

- **Objet : DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'EXPLOITATION REGIE D'EAU DE LA CCCVL (DELIBERATION N° D-2026-05-003)**

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Prévoyant le conseil municipal doit désigner un délégué,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Désigne en qualité de membre :

Monsieur TRAVAILLARD Yves
3 Ferme de Marmignon 37220 TAVANT

- **Objet : MOTION POUR REAFFIRMER L'APPARTENANCE DE LA COMPETENCE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ AU SEIN DU BLOC COMMUNAL (DELIBERATION N° D-2026-05-004)**

Le SIEIL regroupe l'ensemble des communes d'Indre-et-Loire autour des compétences énergies depuis 1937.

Considérant le projet de loi de décentralisation qui doit être présenté au parlement, lequel souhaite valoriser certaines prérogatives du bloc communal.

Considérant que le Premier ministre a confirmé lors de son intervention en clôture des assises des départements à Albi le 13 novembre 2025, réitérée dans un courrier adressé le 24 novembre à tous les Présidents de Conseils départementaux, l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme « le chef de file des réseaux de proximité » en renforçant notamment à ce titre son rôle en matière de distribution d'électricité et de gaz « dans le respect des autres réalisations des autres strates de collectivités, bloc communal et régions ».

Considérant que la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) a adopté lors de son assemblée générale du 11 décembre 2025, une motion qui réaffirme l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal (communes et groupements) et alerte le Gouvernement sur les risques d'une telle mesure.

Propose de s'adjoindre à la démarche de la FNCCR et d'adopter la motion annexée à la présente délibération pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal.

Le Président du SIEIL précise qu'un courrier à destination de l'ensemble des parlementaires d'Indre-et-Loire a déjà été transmis.

Le Maire demande au Conseil municipal d'adopter la motion annexée à la présente délibération pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal et de l'autoriser à signer ladite motion ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **VU** le Code général des collectivités territoriales et le Code de l'énergie,
- **VU** les statuts du SIEIL,
- **VU** l'adhésion de la collectivité aux compétences du SIEIL, et notamment la distribution d'électricité,
- **ADOpte** la motion visant à réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal, telle que présentée en séance et jointe à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite motion ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre et à la transmettre au premier Ministre et au Ministre de l'Intérieur.

➤ **PROPOSITION D'ADHÉSION AU DISPOSITIF VOISINS VIGILANTS**

Après explication du dispositif par Monsieur le Maire, Le conseil municipal décide de ne pas adhérer à cette convention.

➤ **RÉVISION DU RÈGLEMENT ET CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES**

La proposition du nouveau contrat reste à l'étude.

➤ **Objet : DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE (DELIBERATION N° D-2026-05-005)**

Monsieur le Maire informe et propose au conseil la demande de subvention reçue en mairie :

- L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE L'ILE BOUCHARD sollicite auprès de la commune une subvention afin de l'aider à financer plusieurs actions comme l'achat de fournitures et matériel pour l'école des JSP, du matériel de sport et de formation secourisme, diverses activités de cohésion de caserne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ✓ **ACCEPTE** de verser la somme suivante :
 - 250.00 € L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE L'ILE BOUCHARD
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
- Objet : **FIXATION DU PRIX DU REPAS POUR LE 14 JUILLET 2026 (PERSONNES HORS COMMUNE) ET CHOIX DU PRESTATAIRE**

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion du 14 juillet la commune a coutume d'inviter à un repas républicain ses habitants, 3 devis ont été demandés pour la confection de ce repas et 2 ont été reçus, Mr Ludovic Meunier de Tavant et Madame Gladys HOUDIN de Parçay sur Vienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- ✓ **DE CHOISIR** Mr Ludovic Meunier Traiteur à Tavant,
- ✓ **DE FIXER** le prix du repas à :
 - 18.00 € pour les personnes extérieures de plus de 12 ans
 - 13.00 € pour les personnes extérieures de moins de 12 ans
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h00

Le Maire, Yves TRAVAILLARD	La Secrétaire, Isabelle GRANEL
Fait en mairie de TAVANT Le Maire, pour extrait conforme le 19 mai 2026	Fait en mairie de TAVANT Le Maire, pour extrait conforme le 19 Mai 2026